Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20261026-DEL2026_10_03-DE

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 26 octobre 2026**

| Nombre de membres : | |
|---|---|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 14 |
| Pour | 13 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre,**
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

**Date de la convocation**
20 octobre 2026

**Etaient présents :** DULOUT Jean-Luc– JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier– BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle – PIGEYRE Carole – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROUAULT Noémi.

**Étaient absents :** FLOCHLAY Loïc – (procuration à Jean-Luc DULOUT) – GOURRET Didier (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – POTHIN Romane (procuration à Jacques BISCH) – ROLLAND Iwan

**Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.**

**********

## 2026-10-03 : VIDEOPROTECTION

**Exposé** :

Le Département a lancé une deuxième édition de l'appel à projet Sécurité.

Les dépenses éligibles sont les équipements des polices municipales (armement, véhicules, protections...) ; les dispositifs de vidéoprotection sur la voie publique et dans des sites sensibles ; la protection des établissement scolaires (visiophones, alarmes anti-intrusion, vidéoprotection…).

Les dégradations régulières au stade ainsi qu'à l'aire de jeux nous ont amené à demander l'intervention du Major Stéphane Méheux, référent sureté de la gendarmerie. En effet, une étude d'un référent sureté est nécessaire avant tout déploiement d'un dispositif de vidéoprotection, afin de mettre en œuvre des mesures adaptées et proportionnées aux problématiques de la commune.

Trois entreprises ont été contactées Adrien Alarme (Quimper), SECAL Protection (Quimper), Actalarm (Trégunc). Actalarm a répondu à notre sollicitation et nous a transmis sa proposition, détaillée en annexe 3.

**Proposition** :

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la proposition de l'entreprise Actalarm pour l'installation de caméras de vidéoprotection au stade ainsi qu'à Ty Bras ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20261026-DEL2026_10_03-DE

- de se positionner sur l'installation de caméra de vidéo-surveillance sur la voirie, Rue du stade, route de Plogastel et rue de la Mairie.

**<u>Décision</u> :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **valide la proposition de l'entreprise Actalarm pour l'installation de caméras de vidéoprotection au stade, ainsi qu'à Ty Bras ;**
- **Auorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet Sécurité.**
- **Reporte à une phase ultérieure le débat et l'investissement éventuel, pour l'installation de caméra de vidéo-surveillance sur la voirie, Rue du stade, Route de Plogastel et Rue de la Mairie.**

| | |
|---|---|
| La secrétaire de séance | Le Maire |
| Gwénaëlle JAOUEN | Olivier PORS |